

Charleville-Mézières, le 24 octobre 2023

Villes et Villages Fleuris : cérémonie de remise des prix départementale le 28 octobre



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Lors de leur tournée estivale 2023, les membres du jury départemental ont sillonné le département des Ardennes et ont de nouveau, eu l'occasion d'apprécier la qualité et la diversité des aménagements paysagers et floraux des 102 communes ardennaises labellisées. 36 communes ardennaises ont été visitées par le jury régional et 24 communes par le jury départemental des Ardennes.

La cérémonie de remise des prix départementale se tiendra le samedi 28

octobre 2023 à 10h à la salle des fêtes de Tournes.

Le jury régional a attribué :

- Ses 2 premières fleurs à la commune de AUFLANCE,
- Une 2^{ème} fleur aux communes de CHAUMONT PORCIEN, GUE D'HOSSUS, GESPUNSART, ROCROI et TREMBLOIS LES CARIGNAN
- Un coup de Cœur du jury régional à la commune de SIGNY L'ABBAYE
- Le prix régional de l'équipe de jardinier de la commune de ROCQUIGNY
- Le prix régional de l'environnement à la commune de GIVONNE,

Au niveau régional, cette année encore, les Ardennes sont mises à l'honneur.

Le jury départemental a attribué :

Un « Coup de cœur » des jurys à

CHATEAU PORCIEN

VANDY - Mme Marie Claude PIERRE

RETHEL

SAULT SAINT REMY

Les « Encouragement » des jurys vers une fleur supplémentaire à

ELAN

ATTIGNY



ASFELD

AVANCON

TAGNON

Le « Prix départemental du jardinier » à

Monsieur Fabrice TRICLIN, commune de Acy Romance

Le « Prix départemental du développement durable » à

COUCY

Le « Prix départemental de l'attractivité » à

DONCHERY

Attribution du label « Département fleuri » :



Le département des Ardennes vient d'être officiellement labellisé « Département fleuri » par le Conseil National des Villes et Villages fleuris pour une période de 5 ans, suite à sa candidature déposée pour la 1^{ère} fois en 2023. C'est le jury national qui a validé en séance plénière la proposition faite par la commission d'attribution.

Ce label « Département fleuri » récompense les actions de valorisation et d'animation du label « Villes et Villages fleuris », notamment la prise en compte du label dans la stratégie départementale, le mode d'organisation de la mission, la sensibilisation et l'accompagnement des communes ou encore la valorisation touristique du label.

Le département des Ardennes rejoint le club prestigieux des 16 départements français détenteurs de ce label.

Contact presse : Dominique ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente déléguée –

Tél. 06 19 62 86 06